



membre de **FP&B**



Votre certificat ISO 22222

Pourquoi une norme ISO dans le domaine du Conseil en Gestion de Patrimoine ?

Par cette norme, les professionnels du monde entier ont voulu :

- répondre à un besoin croissant d'information et de protection du consommateur à mesure que la prestation s'ouvrait à un public de plus en plus large et sans expérience préalable de ce type de service.
- combattre un usage trop approximatif des termes « Conseil en Gestion de Patrimoine » ou « CGP » pour désigner des prestations très hétérogènes n'assurant pas le consommateur du contenu véritable de ce qui lui était proposé.
- dissiper un certain flou sur les compétences d'un professionnel délivrant ce service et sur la manière efficace de collaborer avec lui.
- souligner la nécessité d'une régulation professionnelle qui prolonge et complète les dispositifs réglementaires.

Qu'est ce que la norme ISO 22222 ?

La norme internationale ISO 22222 est le texte de référence qui s'adresse à tous les professionnels, quel que soit leur statut et leur structure d'exercice. C'est un document⁽¹⁾ qui :

- décrit les six étapes du processus du conseil en gestion de patrimoine
- précise les exigences éthiques liées à son l'exercice
- énumère les compétences requises et la manière d'en démontrer l'actualisation tout au long de la vie professionnelle
- définit les conditions d'expérience nécessaires à l'exercice de ce métier
- énonce les conditions sous lesquelles un conseil en gestion de patrimoine peut revendiquer sa certification ISO 22222

Comment obtenir votre certificat ISO 22222 ?

Il vous sera proposé avec votre dossier d'adhésion CGPC.

Le coût de la 1^{ère} adhésion à la Norme ISO 22222 est de 150 € HT, puis de 75 € HT les années suivantes.

Dès réception de votre certificat, vous pourrez vous prévaloir de votre Certification ISO 22222 dans tous vos actes et supports de communication (cartes de visite, papier à en-tête...) auprès de votre public.



Pourquoi, aujourd'hui, seuls les Certifiés CGPC peuvent-ils, en France, être CERTIFIÉS ISO 22222 ?

La délivrance de la norme ISO 22222 à un Conseil en Gestion de Patrimoine doit constituer une garantie forte de professionnalisme pour le consommateur.

C'est pourquoi, seul un organisme spécialisé indépendant peut attester que les Certifiés CGPC satisfont aux exigences de la Norme ISO 22222.

Austrian Standards Plus est un organisme certificateur indépendant, habilité à délivrer la certification ISO 22222 dans le monde entier. Cet organisme a audité l'Association CGPC et ses méthodes, puis a reconnu la qualité de son organisation et de ses procédures de certification et de renouvellement de cette dernière.

Il considère que les exigences posées pour l'obtention de la certification CGPC sont **au moins égales** à celles que requiert la certification ISO 22222.

Pour ces raisons, Austrian Standards Plus estime que les Certifiés CGPC réunissent d'ores et déjà les conditions pour bénéficier du label « **CERTIFIÉ ISO 22222** ».

Quels bénéfices dans votre activité professionnelle ?

Pour le grand public, la marque ISO est synonyme de qualité et de professionnalisme. Vous avez maintenant la possibilité d'**associer votre nom à ce label**.

C'est pour vous :

- une manière de conforter vos clients dans le sentiment d'avoir choisi le bon prestataire
- un atout pour faire la différence auprès de vos prospects
- un instrument précieux pour nouer et développer une relation fructueuse avec vos prescripteurs

Vous le savez les consommateurs de services financiers sont aujourd'hui en manque de repères. La notoriété des institutions ne suffit pas à les rassurer. Plus que jamais les épargnants ont besoin d'avoir confiance dans les femmes et les hommes avec lesquels ils sont en relation.

Avec le label « **CERTIFIÉ ISO 22222** », vous vous dotez d'un atout supplémentaire pour démontrer votre différence.

(1) Vous pouvez vous procurer le texte de la Norme auprès de l'AFNOR Norme auprès de l'AFNOR 11, rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - Tél. : 01 41 62 80 00

